

## Contribuables du Lyonnais

### Editorial

Après l'analyse de l'évolution de la gestion des communes, du Conseil Général et celle du Grand Lyon, nous avons examiné les comptes du 4ème niveau de fiscalité régionale, celui du Conseil Régional.

La première impression est que **la gestion financière ne semble pas poser de problème particulier** : les engagements correspondant aux missions prioritaires sont largement couverts par les recettes.

**La situation ne s'est pas dégradée en 5 ans** : recettes, dépenses et dette croissent dans des proportions voisines.

Notre crainte vient essentiellement du fait que **la région est de plus en plus dépendante de l'Etat pour ses recettes** : l'Etat est seul maître de l'évolution des compensations versées et les dépenses dépendent en partie des besoins non quantifiables, tels ceux de la SNCF. Le différentiel sera de plus en plus important et son financement devra être supporté par le contribuable... ou par des économies!

Ce risque est d'autant plus réel que l'Etat, à court d'argent, va certainement décider de confier aux régions de nouvelles missions. La responsabilité des transports ferroviaires régionaux est décidée, et il est question des autoroutes, des universités,... Il est indispensable que la Région exige en échange, non pas des allocations compensatrices, mais la maîtrise des recettes! Sinon, il n'est plus question d'autonomie, ni de responsabilité!

La Région dispose néanmoins de beaucoup de «gisements» d'économies :

- **elle doit se cantonner dans ses domaines prioritaires** et éviter d'investir dans des secteurs déjà très largement couverts par les autres collectivités territoriales (sport, culture, emploi, solidarité,...).
- **elle doit éviter les financements conjoints avec l'Etat et les autres collectivités territoriales** : ceux-ci sont la source de dépassements systématiques de budgets.
- **elle doit exercer un contrôle plus**

### Le Conseil Régional Rhône-Alpes : une régionalisation qui reste à faire!

La région Rhône-Alpes se compose de **huit départements** : l'Ain, l'Ardèche, la Drôme, l'Isère, la Loire, le Rhône, la Savoie et la Haute-Savoie. **C'est la deuxième région française par son nombre d'habitants (5 645 407). C'est la quatrième en richesse par habitant** derrière l'Ile-de-France, l'Alsace et Provence-Côte-d'Azur. Son budget annuel est proportionnel à son nombre d'habitants et à cette richesse : il dépasse 8 milliards de francs, le deuxième de France.

Mais **les missions premières qui lui sont confiées par l'Etat** (les lycées, la formation professionnelle, l'aménagement du territoire et le développement économique, tout récemment les transports ferroviaires régionaux) sont loin de couvrir l'ensemble des besoins d'une région. Malgré son ampleur, **le budget régional n'égale même pas le tiers de la somme des budgets des conseils départementaux** qui la composent! Ces derniers s'occupent en priorité des collèges, de l'action sanitaire et sociale, de l'action culturelle et de l'action économique. Mais qu'est-ce qui différencie donc l'action économique du développement économique? On constate alors un recouvrement important des actions, voire une concurrence entre les aides accordées!

La Région semble également avoir trop d'argent à dépenser **puisqu'elle empiète beaucoup sur le domaine sportif et culturel** (c'est d'ailleurs dans celui-ci que ses dépenses augmentent le plus). **Elle oeuvre également dans l'emploi, la solidarité et la politique de la ville**, qui ne font pas partie de ses attributions! Les aides accordées dans ces secteurs semblent couvrir des besoins qui sont souvent beaucoup plus locaux que régionaux...

Quand on examine ses rapports annuels d'activité, il semble que la première préoccupation du Conseil Régional n'est pas de mesurer l'impact des décisions prises, mais de bien dépenser tout l'argent prévu au budget (en 2000, 92% du budget consacré aux politiques régionales a été dépensé), ou de comptabiliser le nombre de personnes aidées, en négligeant les résultats de ces interventions. **La région n'a même pas de suivi dans son compte administratif 2000 de ce qu'elle dépense pour les transports ferroviaires, mission dont elle est pourtant région-pilote, et ne répond pas quand on lui demande des explications à ce sujet.**

Les régions ont été créées pour faire naître des **espaces d'autonomie par rapport à l'Etat. Or d'année en année, on voit cette autonomie se restreindre.** Ainsi l'Etat supprime arbitrairement des recettes propres aux régions (la taxe sur les permis de conduire et les droits de mutation) et les remplace par des allocations compensatrices, que les régions ne contrôlent plus : l'Etat pourra décider unilatéralement de les réduire, alors que leur montant devrait suivre l'accroissement de richesse de la région! Ainsi **le coût de la gestion des transports ferroviaires dans le budget 2001 serait déjà nettement supérieur à l'allocation promise par l'Etat!** C'est sans doute pour cela que l'on ne veut pas publier de chiffres! **En 2000, l'Etat a financé 43% des besoins de la région contre 21% en 1995!**

L'Etat français n'a pas les moyens de ses ambitions : il conclut avec les régions des «**contrats de plan**» dans le but de financer 50% du coût d'opérations qui sont de sa propre responsabilité. C'est particulièrement flagrant dans le domaine des universités et de la recherche, où la région finance en grande partie la construction de nouveaux centres, et l'entretien de ceux existant. L'Etat met même les régions en concurrence pour financer la délocalisation de services susceptibles d'apporter un actif économique aux régions!

Ces opérations sont souvent financées avec le concours du département, d'une ville ou d'une communauté urbaine. C'est le cas de la construction de l'Ecole Normale Supérieure, qui a coûté 127 MF à la région, et où chaque cofinanceur a dû verser une rallonge! Les différentes collectivités territoriales ne sont alors plus à même de

## Faits divers du Conseil Régional

❖ **L'indemnité mensuelle nette moyenne d'un conseiller régional** s'est élevée à 17 333 F en 2000, auxquels viennent s'ajouter 1500 F de frais de mission. Celle d'un **conseiller économique et social** de la région a été de 8250 F + 1050 F de frais de mission.

❖ **le budget d'équipement informatique des élus** du conseil régional est de 400 000 F par an.

❖ **L'Association Nationale des Elus de Montagne** a reçu **1 million de F** de subvention en 2000...

❖ Des subventions importantes sont versées à des organismes dépendant de l'Etat : **7,2 MF au CEA, 10 MF à l'Institut Français du pétrole, 10,75 MF au CHU de Grenoble** et des millions à des laboratoires de recherche, pour les inciter à choisir de s'installer en Rhône-Alpes plutôt que dans une autre région.

❖ **L'opéra de Lyon** a reçu 12,43 MF

❖ Il a été versé 1,05 MF à **Accueil et Promotion en Picardie**.

❖ la **Communauté européenne** a versé une enveloppe de **237 MF** pour des programmes inter-régionaux.

❖ Le premier ministre du **Québec** est venu au Conseil Régional en mai et la présidente de ce dernier lui a rendu la politesse en octobre.

❖ Des **partenariats** fonctionnent ou sont en projet avec Shanghaï, le Parana (Brésil), le Cordoba (Argentine), la Tunisie, le Maroc, le Liban, Israël, le Mali, le Sénégal, la Pologne, la Hongrie, le Vietnam, le Laos...

❖ la Région soutient financièrement beaucoup **d'Organisations Non-Gouvernementales** dans leurs activités à l'étranger.

❖ un crédit de **6,9 MF** a été versé à 14 sociétés dans le cadre des 35 heures pour **l'embauche de personnel**.

❖ des dizaines d'entreprises reçoivent

## La mission et l'organisation du Conseil Régional

Le Conseil régional Rhône-Alpes administre 8 départements. Il regroupe **157 élus, dont 43 pour le département du Rhône**. Les élections se font au suffrage universel direct. A partir de 2004, l'élection se fera pour 5 ans (et non 6 comme actuellement), lors d'un scrutin de liste à 2 tours dans le cadre d'une circonscription unique, la région (et non plus le département!).

La Région se compose de 2 assemblées : **le Conseil Régional** proprement dit, qui, avec ses 11 commissions thématiques et sa commission permanente, délibère et décide ; **le Conseil Economique et Social Régional**, composé de 103 membres (qui deviendront 116 en 2002) désignés par des organismes du monde syndical, associatif et de l'entreprise, qui est un organisme d'études et de consultation. Le bureau de la Région est composé d'un Président et de 8 vice-présidents.

Dans la loi du 2 mars 1982, **la compétence du Conseil Régional** était définie ainsi : «promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la Région et l'aménagement de son territoire, et assurer la préservation de son identité, dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des départements et des communes». En théorie, et compte tenu de ce qui a été confié aux départements, **sa mission première concerne les lycées, la formation professionnelle et l'apprentissage, l'aménagement du territoire** (routes, aéroports, Transports Express Régionaux,...), **et le développement économique**. Dans la pratique, ses moyens financiers lui permettent de s'ingérer dans tous les domaines couverts par les départements, les communautés de communes et les communes.

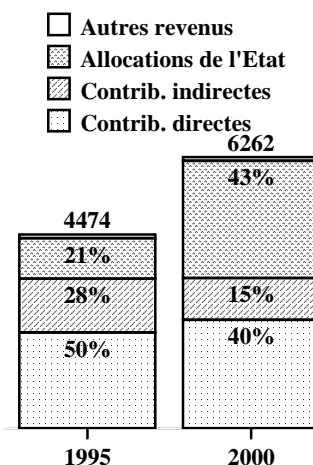
**Chaque Région conclut également avec l'Etat depuis 1982 un contrat de plan sur 6 ans**. Ce protocole permet à l'Etat de faire payer aux régions les politiques dont il a la responsabilité. L'avantage qu'y trouvent les régions se situe dans la possibilité d'influencer l'Etat dans ses choix et dans ses priorités. Ces contrats de plan Etat-régions ont été dénoncés par la Cour des Comptes en 1999 : «l'Etat qui utilise la contractualisation pour faire cofinancer par les régions une partie de ses investissements en tire un avantage certain. Toutefois, chargé d'en établir les règles, il a posé des principes qu'il n'a pas respectés. Il n'a pas non plus tenu tous les engagements qu'il avait pris. Il ne suit que très imparfaitement l'exécution des contrats en cours.»

**Le contrat de plan 2000-2006 entre l'Etat et la Région Rhône-Alpes prévoit**

### Les recettes de fonctionnement

En 2000, elles se sont élevées à **6 262 millions** de francs, en progression de **40%** par rapport à 1995 (**inflation : 5,7% sur la période**). Elles comprennent :

- **Les contributions directes** (taxes foncières, taxe d'habitation et taxes professionnelles) : Payées par les contribuables et les entreprises, elles ont augmenté de 13% en 5 ans, du fait de l'augmentation de l'assiette, les taux d'imposition n'ayant pas changé. Ces taux sont parmi les plus bas de France, mais cela est dû au fait que Rhône-Alpes est une des régions les plus riches de France, la quatrième après l'Ile-de-France, l'Alsace et Provence-Côte-d'Azur, qui ont des taux inférieurs aux nôtres.
- **Les contributions indirectes** : leur produit diminue sensiblement du fait de la suppression de la taxe sur les permis de conduire et la suppression des droits de mutation décidés par l'Etat. Le seul impôt indirect subsistant est la taxe sur les cartes grises.
- **Les allocations de l'Etat** : elles comprennent la dotation générale de décentralisation, les subventions pour la formation, les compensations pour les contributions supprimées par l'Etat, et les participations pour les nouvelles charges affectées aux régions (971 MF pour les transports ferroviaires).



On s'aperçoit que, en fait de décentralisation,

## Les dépenses réelles de fonctionnement

De 1995 à 2000, ces dépenses ont fortement augmenté (+62%), ceci sans doute du fait de la nouvelle mission de gestion des transports ferroviaires régionaux confiée à la Région par l'Etat. Mais curieusement, il n'existe dans le compte administratif aucun élément permettant de savoir combien il a été dépensé dans ce secteur, alors que la région y sert de pilote! Les recettes des transports ferroviaires (976 MF!) se trouvant dans le chapitre des interventions économiques générales, on suppose que les dépenses s'y trouvent aussi... mais les explications demandées à la Région à ce sujet sont restées sans réponse, malgré nos relances successives!

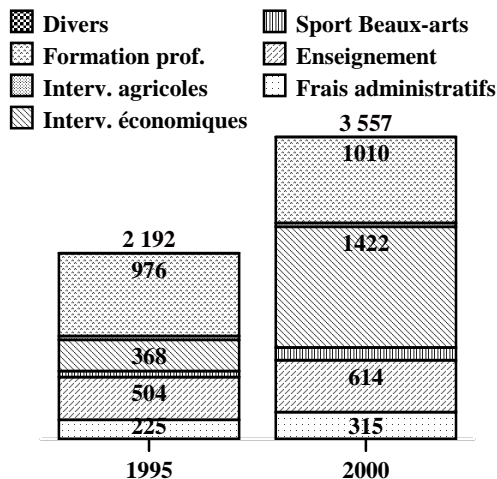
Les **frais administratifs** augmentent fortement : 40% pour une inflation de 5,7%. A l'intérieur de ceux-ci, les **frais de personnel augmentent de 58%**

(effectif : 623 personnes). Ils sont cependant peu élevés par rapport à l'ensemble des dépenses (5%), dans la mesure où la très grosse partie de celles-ci est consacrée à des transferts d'argent. Comparativement aux autres régions, ils sont les moins élevés par habitant, après l'Ile-de-France.

Les **services offerts à la population et aux entreprises** évoluent de 1995 à 2000 de la façon suivante :

- **la formation professionnelle** (subventionnée aux deux tiers par l'Etat). Elle s'accroît de 3% à 1 010 MF. Plus des deux-tiers (690 MF) sont consacrés à des actions d'aide à des demandeurs d'emploi, qui semblent faire double usage avec les services apportés par l'A.N.P.E., les Missions Locales d'Insertion ou les départements. On y mesure le nombre de personnes assistées... mais jamais les résultats constatés!
- **l'enseignement** (subventionné aux deux tiers par l'Etat) : +22%. L'aide aux Lycées (511 MF) augmente de 12%, mais l'aide à l'enseignement supérieur, qui est exclusivement du domaine de l'Etat, augmente de 90% (103 MF en 2000). Une partie importante de cette dernière est consacrée aux échanges avec l'étranger et aux stages en entreprise..
- **les interventions économiques** passent de 368 MF à 1 422 MF. Elles incluent donc les transports ferroviaires régionaux. Faute de pouvoir évaluer ces derniers, il n'est pas possible de déterminer l'évolution exacte de ce secteur. Le bruit court cependant que les dépenses consacrées au ferroviaire seraient nettement supérieures à la subvention reçue de l'Etat, donc que cette nouvelle mission se ferait au détriment du sous-secteur «expansion économique régionale». Comme nulle part n'apparaît le résultat de ces actions, et étant donné la multiplicité des intervenants dans cette activité (Chambres de commerce, des Métiers, syndicats professionnels, Conseils Généraux, communautés urbaines, communes,...), la Région pourrait même peut-être se passer d'investir dans l'«expansion économique»! On ne constaterait peut-être pas de différence, si ce n'est des économies!

Le tourisme bénéficie de 63 MF alors que chaque Conseil Général y consacre également beaucoup d'argent. 70% de l'action internationale (20 MF) est tournée vers la solidarité envers les pays démunis et non vers les entreprises



## Faits divers du Conseil Régional

- ❖ La Région a décidé en 1994 de reprendre à son compte les missions confiées jusqu'alors aux associations **Rhône-Alpénergie et Envirhôn-alpes**, qu'elle subventionnait à plus de 50%. Elle a embauché 9 des 12 personnes employées... mais a versé 3 MF pour des indemnités de licenciement (sans interruption de travail) et de rupture de bail.
- ❖ A la suite de cette cessation d'activité, ces deux associations ont fusionné pour fonder **Rhône-Alpes Energie Environnement (RAEE)**. Cette dernière a reçu en 1998 3 MF de la Région pour «un champ actuel d'intervention très restreint» d'après la Chambre Régionale des Comptes. Cette dernière cite la Présidente du Conseil Régional : «l'association n'exerce plus aucune mission de service public et n'agit pas pour le compte de la région!»... en 2000 la subvention du Conseil Régional à RAEE est passée à 5 741 800 F! Alors pourquoi subventionner cette association, dont l'action semble faire double emploi avec les services du Conseil Régional?
- ❖ 10 associations de ce secteur ont également reçu **5,6 MF** dans le cadre de la sensibilisation et de la **promotion des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie**.
- ❖ la Région a apporté 3,5 MF en 1999 pour la réhabilitation d'un lycée d'enseignement général au **Kosovo**.
- ❖ la Région a accordé un crédit de 12 MF à **Rhône-Alpes-Cinéma**, pour co-produire des films tournés dans la région.
- ❖ la Région verse aux **particuliers** 5

## Pourquoi et comment aider C.A.N.O.L.?

Cette association est récente. Elle ne bénéficie naturellement d'aucune subvention! Elle ne réunit que des bénévoles, qui consacrent beaucoup de leurs loisirs à la faire vivre, à rechercher, analyser, contrôler, publier et diffuser ces informations!

Son but est de vous informer des anomalies constatées dans l'administration des collectivités territoriales et de faire ainsi pression sur nos élus afin qu'ils gèrent, non en démagogue, mais en père de famille!

Si vous souhaitez qu'elle continue son oeuvre, elle a besoin de votre aide sous 2 formes :

- financièrement pour lui permettre de survivre
- en temps alloué pour réunir, analyser, rédiger et diffuser toutes les informations

## Les subventions du Conseil Régional

Comme on l'a vu à la page précédente, Le Conseil Régional Rhône-Alpes distribue beaucoup d'argent : **c'est la région française, après la Corse, qui distribue le plus d'argent par habitant (667 F).**

Il faut dire que, pour tout ce qui est développement économique, agriculture, tourisme, environnement, culture,... une grande partie des études et des dépenses sont confiées à des organismes extérieurs.

Ces organismes sont, dans la plupart des cas, **des associations qui ont été créées pour les besoins de la cause.** Elles ont comme dénomination «Observatoire de...», ou «Agence Rhône-Alpes de...». Elles ont majoritairement comme revenus les subventions du Conseil Régional et éventuellement celles d'autres organismes publics, pour lesquels elles partagent les études. Nos élus siègent à leur conseil d'administration. Elles signent avec la Région une convention d'objectifs décrivant les missions qui leur sont confiées.

Si certaines de ces associations sont sérieuses et fournissent effectivement le travail pour lequel elles ont été créées, ce n'est pas le cas de toutes. Il n'y a qu'à étudier **le rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur Rhône-Alpes Energie Environnement**, pour se faire une idée de la façon dont certaines associations sont suivies et du gâchis que cela engendre. Il est notoire que beaucoup d'entre elles ont beaucoup de mal à remettre leur rapport d'activité et leurs comptes annuels. A fin septembre, le tiers de ceux que nous avons demandés n'étaient pas arrivés alors qu'ils étaient dûs pour fin mars... mais cela ne les empêche pas de recevoir leur subvention! La mesure de leur efficacité reste souvent à démontrer, d'autant que nous avons constaté **beaucoup de recouvrement entre ces missions et celles de l'Etat, des conseils généraux, des communautés de communes et des communes, sans compter les chambres de commerce, des métiers ou les syndicats professionnels et même la Communauté Européenne.**

Ces organismes proposent à la Région l'allocation de subventions et il nous est apparu que les aides fournies à certaines professions, par exemple l'hôtellerie, où il existe un secteur associatif et un secteur privé, sont susceptibles d'engendrer des conflits d'intérêts.

Outre ces organismes, la Région subventionne de nombreuses associations, dont le **rayonnement est local et non régional.** Ceci semble particulièrement vrai dans les domaines touristique, sportif et culturel.

## La dette et la capacité d'auto-financement

**La dette du Conseil Régional**, qui s'élevait à 2472 MF en 1995, est passée à 3356 MF en 2000, soit une augmentation de 36%, inférieure de 4% à l'accroissement des recettes de fonctionnement. L'endettement est maîtrisé : il représente 53% de ces mêmes recettes annuelles et ne paraît pas constituer un risque important pour les prochaines années.

**L'épargne nette**, c'est-à-dire ce qui reste disponible, quand on a payé toutes les dépenses courantes, y compris les annuités de remboursement des emprunts, représente 2 051 MF, soit 30% des recettes de fonctionnement. Elle permet de financer les dépenses d'équipement brut, qui s'élevaient en 2000 à 1 990 MF, sans recourir à de nouveaux emprunts.

## Comment cette étude a-t-elle été réalisée?

Toutes les informations figurant dans ce bulletin sont issues des seuls documents suivants :

- **comptes administratifs de 1995 à 2000**
- **comptes-rendus des délibérations du Conseil Régional et du Conseil économique et social**
- **rapports annuels d'activité**
- site Internet [www.cr-rhone-alpes.fr](http://www.cr-rhone-alpes.fr)
- conventions liant le Conseil Régional aux associations
- lettres d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes ([www.ccomptes.fr/crc/votre-région/rhone-alpes/rhonealp.htm](http://www.ccomptes.fr/crc/votre-région/rhone-alpes/rhonealp.htm))

## Thèmes traités dans les prochains bulletins

Le prochain numéro, prévu pour le mois de décembre, sera un **récapitulatif des différents impôts locaux par collectivité bénéficiaire**, avec consolidation des dettes et des principaux organismes subventionnés.

En 2002 nous commencerons l'étude de différents satellites de nos collectivités territoriales : le SYTRAL (transports en commun) les offices de HLM (OPAC,...). Nous menons parallèlement une étude sur **la façon dont est traitée la solidarité dans**

## Les 35 heures dans les collectivités territoriales

**Le Conseil Général ne respectant pas la loi sur les 35 heures (nombre annuel d'heures travaillées inférieur à 1600!), nous lui avons demandé d'annuler sa décision. N'ayant pas obtenu son accord, nous avons porté l'affaire devant le Tribunal Administratif.**

**La ville de Lyon venant de prendre une décision similaire, nous lui avons demandé de la réviser et attendons sa réponse.**

## BULLETIN D'ADHESION 2001 à retourner à :

Aidez-nous!

C.A.N.O.L. - B.P. 19 - 69131 ECULLY Cedex - Tél : 04.78.34.44.87 - e-mail : [canol@wanadoo.fr](mailto:canol@wanadoo.fr)

6

NOM Prénom : ..... N° téléphone : .....

Adresse : .....

souhaite adhérer à C.A.N.O.L. (Contribuables Actifs du Nord-Ouest Lyonnais) et joins un chèque de : ..... F (adhésion minimum : 80 F - membre bienfaiteur : 250 F ou plus)

Je pense pouvoir consacrer un peu de mon temps pour aider C.A.N.O.L. dans son action et vous demande de